

Annexes

Annexe 1 : Nom de membres de la mission

< Etude de concept de base > du 20 novembre 2005 au 16 décembre 2005

Nom et prénom	Domaine chargé	Organisme
Mr. OSHIMA Yoshinari	Synthèse / Chef de la Mission	Directeur Général Adjoint du Département de la coopération financière non remboursable, JICA
Dr. MIYAMURA Kazuo	Conseiller Technique	Le Centre International des Soins Médicaux du Japon Direction de la Coopération Internationale de la Médecine
Mr. YOSHIKAZUMI Jun	Envoi des volontaires	Equipe Afrique, Moyen-Orient, Europe, Groupe outre-mer, Direction JOCV, JICA
Mr. YOSHIKAZUMI Shinobu	Coordination	Equipe de la Santé Groupe II des Affaires de Projet, JICA
Mr. ENDO Takeshi	Consultant en chef / Planification de l'Architecture	NIHON SEKKEI INC.
Mr. HINOMIZU SHIN	Dessin Architectural	NIHON SEKKEI INC.
Mr. SUZUKI Makoto	Planification des Equipements	Fujita Planning Co., Ltd.
Mr. OKADA Motohiro	Dessin des Installations	NIHON SEKKEI INC.
Ms. SUGITA Masako	Approvisionnement / Estimation des Coûts	Fujita Planning Co., Ltd.
Mr. NAKAJIMA Hideo	Planification de la Construction / Estimation des Coûts	NIHON SEKKEI INC.
Mr. SUZUKI Gentaro	Interprète (français – japonais)	NIHON SEKKEI INC.
Mr. ITO Motoharu	Dessin Architectural (chargé par NIHON SEKKEI)	NIHON SEKKEI INC.
Mr. KURAMOCHI Hiroyuki	Dessin Architectural (chargé par NIHON SEKKEI)	NIHON SEKKEI INC.

< Explication de l'aperçu de l'étude de concept de base > du 13 au 22 mai 2005 au

Nom et prénom	Domaine chargé	Organisme
Mr. HORIUCHI Yoshio	Synthèse	Représentant du Bureau de la JICA au Burkina Faso
Dr. MIYAMURA Kazuo	Conseiller Technique	Le Centre International des Soins Médicaux du Japon Direction de la Coopération Internationale de la Médecine
Mr. SHIBATA Kazunao	Planification de Coopération	Equipe Afrique, Afrique centrale et de l'ouest, JICA
Mr. YOSHIKAZUMI Shinobu	Coordination	Equipe de la Santé Groupe II des Affaires de Projet, JICA
Mr. ENDO Takeshi	Consultant en chef / Planification de l'Architecture	NIHON SEKKEI INC.
Mr. YAMAGUCHI Ryoji	Planification des Equipements	Fujita Planning Co., Ltd.
Mr. SUZUKI Gentaro	Interprète (français – japonais)	NIHON SEKKEI INC.

Annexe 2 : Programme de la mission

Programme de la mission relative à l'étude de concept de base

Date	Jour	Officials				Consultants									
		Chef de la Mission	Conseiller Technique	Coordinateur du Projet	Envoi des volontaires	Consultant en chef / Planification des Equipements	Planification des Equipements	Interprète français-japonais	Dessin Architectural	Dessin des Installations	Approvisionnement des Equipements / Estimation des Coûts	Planification de la Construction / Estimation des Coûts	Dessin Architectural (Supporting Staff)	Dessin Structural (Supporting Staff)	
20 nov.	dim.					Départ de Tokyo Arrivée à Paris									
21 nov.	lun.					Départ de Paris Arrivée à Cotonou									
22 nov.	mar.					Visite de courtoisie auprès du Bureau de la JICA, du Ministère de la Santé, de l'HOMEL									
23 nov.	mer.					Confirmation de programme de la Missions									
24 nov.	jeu.					Visite à l'HOMEL et Discussions avec les personnels									
25 nov.	ven.					Etudes sur les installations et Equipements de l'HOMEL									
						Visite des Installations concernées (CNHU)									
26 nov.	sam.					Départ de Tokyo Arrivée à Paris									
27 nov.	dim.					Réunion interne et classement des documents									
28 nov.	lun.					Discussions avec les personnels de l'HOMEL									
29 nov.	mar.	Départ de Tokyo Arrivée à Paris		Discussions avec l'HOMEL		Demande de prestations des services sur l'étude géologique et levé topographique		Discussion avec l'HOMEL		Départ de Tokyo Arrivée à Paris					
30 nov.	mer.	Départ de Paris Arrivée à Cotonou		Etude sur les installations et équipements de l'HOMEL						Départ de Paris Arrivée à Cotonou					
1 déc.	jeu.	Réunion interne de la Mission						Etudes sur les Agences et l'Approvisionnement		Etude sur terrain					
		Visite de courtoisie au MSP								Etude sur l'Approvisionnement		Dessin Architectural		Dessin Structural	
2 déc.	ven.	départ de Paris Arrivée à Cotonou		Visite sur terrain de l'HOMEL						Etudes sur les Agences et l'Approvisionnement		Etude sur l'Approvisionnement		Dessin Architectural	Dessin Structural
3 déc.	sam.	Etude sur les hôpitaux de la Zone, les hôpitaux régionaux						Etudes sur les Agences et l'Approvisionnement		Etude sur l'Approvisionnement		Dessin Architectural	Dessin Structural		
4 déc.	dim.	Réunion interne de la Missions (discussions sur le procès-verbal, etc.)			Réunion interne de la Missions, classement des documents										
5 déc.	lun.	Etude sur terrain de l'HOMEL			Discussions sur le Procès-Verbal des discussions		Etude sur l'Installations de l'HOMEL		Etudes sur les Agences et l'Approvisionnement		Etude sur l'Approvisionnement		Départ de Cotonou Arrivée à Paris		
6 déc.	mar.	Discussions sur le Procès-Verbal des Discussions		Cotonou Paris	Signature du Procès-Verbal des Discussions		Etude pour les installations et équipements de l'HOMEL		Etudes sur les Agences et l'Approvisionnement		Etude sur l'Approvisionnement		Arrivée à Tokyo		
7 déc.	mer.	Signature du Procès-Verbal des Discussions		Tokyo	Signature du Procès-Verbal des Discussions			Etudes sur les Agences et l'Approvisionnement		Etude sur l'Approvisionnement					
8 déc.	jeu.	Départ de Cotonou Arrivée à Paris		Départ de Paris	Etude des installations et équipements de l'HOMEL			Etudes sur les Agences et l'Approvisionnement		Etude sur l'Approvisionnement					
9 déc.	ven.	Arrivée à Tokyo Narita			Etude des installations et équipements de l'HOMEL			Etudes sur les Agences et l'Approvisionnement		Etude sur l'Approvisionnement					
10 déc.	sam.				Discussions techniques avec l'HOMEM			Etudes sur les Agences et l'Approvisionnement		Etude sur l'Approvisionnement					
11 déc.	dim.				Réunion interne de la Mission, Classement des documents			Départ de Cotonou Arrivée à Paris							
12 déc.	lun.				Discussions avec l'HOMEL			Etudes sur l'Approvisionnement aux pays tiers							
13 déc.	mar.				Discussions sur le mémorandum technique avec le MSP et l'HOMEL			Etudes sur l'Approvisionnement aux pays tiers							
14 déc.	mer.				Signature du Mémorandum technique départ de Cotonou Cotonou			Etudes sur l'Approvisionnement aux pays tiers							
15 déc.	jeu.				Arrivée à Paris Départ de Paris			Départ de Paris							
16 déc.	ven.				Arrivée à Tokyo Narita										

Programme de la mission pour l'aperçu de concept de base

	Date	Jour	Officiels				Consultants				
			Synthèse	Conseiller Technique	Coordinateur du Projet	Planification de Coopérations	Consultant en Chef/Planification Architecturale	Planification des Equipements	Interprète		
1	13 mai	sam.		départ de Tokyo Arrivée à Paris		Départ de Tokyo	Départ de Tokyo Arrivée à Paris				
2	14 mai	dim.		Départ de Paris Arrivée à Cotonou	Départ de Tokyo Arrivée à Paris	Arrivée à Paris Départ de Paris Arrivée à Cotonou	Départ de Paris Arrivée à Cotonou				
3	15 mai	lun.		Discussions avec l'HOMEL	Départ de Paris Arrivée à Cotonou	Discussions avec l'HOMEL (visite de courtoisie, confirmation du programme, personnels en charge)					
			Arrivée à Cotonou	JOCV		Discussions avec JOCV					
			Visite de courtoisie à la DASOC/MAEIA			Visite de courtoisie à la DASOC/MAEIA					
			Visite de courtoisie au MSP			Visite de courtoisie au MSP					
			Réunion interne de la Mission								
4	16 mai	mar.	Réunion interne de la Mission								
			Explication du rapport sommaire de concept de base auprès du Ministère de la Santé Publique (Secrétaire Général et personnes concernées du MSP, le Directeur de l'HOMEL, les directeurs d'autres unités) au MSP								
			Confirmation de l'état actuel des sites de construction (accompagnée par le Directeur de l'HOMEL)								
			Explication du rapport sommaire de concept de base auprès du Ministère de Développement, des Finances et de l'Economie (Caisse Autonome d'Amortissement) au MDFE								
			Réunion interne de la Mission								
5	17 mai	Mer.	discussions sur les installations (HOMEL)	discussions sur les équipements (HOMEL)	discussions sur les installations et équipements (HOMEL)	Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) -UNICEF -UNFPA	discussions sur les installations (HOMEL)	discussions sur les équipements (HOMEL)			
			discussions sur les installations (HOMEL)	discussions sur les équipements (HOMEL)	discussions sur les installations et équipements (HOMEL)		Discussions sur les installations (HOMEL)	discussions sur les équipements (HOMEL)			
			Discussions sur l'orientation de l'HOMEL et la coopération technique avec MSP (personnels chargés de coopération technique en général) (au MSP)					Discussions sur les installations (HOMEL)	Discussions sur les installations (HOMEL)	Discussions avec le MSP sur la coopération technique (au MSP)	
			Réunion interne de la Mission								
6	18 mai	jeu.	Discussion au MSP (l'état d'avancement des plans de démolition et du transfert, mesures budgétaires, plan de disposition des effectifs, projet du PV)								
			Discussions avec le MSP (Personnels concernés chargés de la coopération technique globale) sur l'orientation de la coopération technique avec l'HOMEL (au MSP)				Discussions sur les installations et équipements	Discussions avec le MSP sur la coopération technique (au MSP)			
7	19 mai	ven.	Signature de Procès-Verbals au MSP Rapport auprès du bureau de coordinateur de la JICA								
			le MSP(Personnels chargés de la coopération technique globale, discussions avec l'HOMEL pour clarifier l'orientation de la coopération technique (au MSP).				Etude à l'HOMEL				
			Départ de Cotonou								
8	20 mai	sam.	Etude à l'HOMEL								
			Départ de Cotonou				Discussions avec le Directeur de l'HOMEL				
9	21 mai	dim.	Départ de Paris				Départ de Cotonou				
10	22 mai	lun.	Arrivée à Tokyo				Départ de Paris				
			Arrivée à Tokyo								

Annexe 3 : Liste de personnes concernées (rencontrées)

Le Ministère de la Santé Publique : le MSP

Dr. GAZARD Dorothé Kimdé	Ministre de la Santé Publique
Mr. YAROU Moussa	Directeur du Cabinet du MSP
Mr. FAIHUN Benoît	Secrétaire Général du MSP
Ms De SOUZA Amédée	Assistante du Directeur du Cabinet du MSP
Mr. TCHIBO Hugues	Assistant du Secrétaire Général du MSP
Mr. FABY Vincent	Directeur des Ressources Humaines (DRH) du MSP
Mr. DOUGBE Anatole	Chef Service de la Gestion des Effectifs et des Archives de DRH
Mr. DEDEWANOU Gildas	Chef Service de la Formation et de l'Evaluation des Agents
Mr. ALIDOU Garba	Directeur des Installations, Equipements et Maintenance
Mr. EYEBIYI Christian	Directeur de la Programmation et de la Prospective du MSP
Mr. NOUNAWON Ernest	Directeur Adjoint de la DPP du MSP
Mr. KOUKOUI Nestor	Statisticien de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MSP
Mr. ZOUSSOU Florentin	Planificateur de la DPP du MSP
Ms. BOI-KILANYOSSI Odile	Planificatrice de la DPP du MSP
Mr. ATTOUMASOU Médard	Chef de Cellule de Passation des Marchés Publics
Mr. BACHABI Rafatou	Chef Service des Statistiques et de la Documentation de DPP
Ms. GAYOU Symphonose	Agent de Service des Statistiques et de la Documentation
Mr. GOUSSANOU Marcelle	Agent de Service de Comptabilité de la DPP
Mr. SAGBOHAN Auguste	Chef Service des Etudes, des Stratégies et de la Prospective
Ms. BOI-KILANYOSSI Odile	Planificatrice de la DPP du MSP
Mr. KOUKOUI Nestor	Agent de Service de la Coordination de la Coopération Technique
Mr. LALEYE Roland	Electrotechnicien de la DIEM du MSP
Mr. FEGIAO Wilfried	Ingénieur Electromédical de la DIEM du MSP
Mr. AKOGBETO Georges	Agent de Service des Etudes Génie-Civil de la DIEM du MSP
Mr. KPINSOTON Gabriel	Chef Service des Etudes et Vulgarisations de la DHAB
Mr. LABITE Hervé	Ingénieur du Service Hygiène Publique de la DHAB
Mr. TONAWA Abel	Chef Division Equipements et Maintenance de la DDSP du MONO/COUFFOM

Hôpital de la Mère et de l'Enfant - Lagune de Cotonou (HOMEL)

Mr. GOZO Michel	Directeur de l'HOMEL
Pr. PERRIN René Xavier	Médecin Chef de l'HOMEL
Mr. MONNEAU Ambroise	Surveillant Général de l'HOMEL
Dr. VODONNOU Joseph	Médecin Chef de Service Gynécologique de l'HOMEL
Dr. MAZU Bachirou	Médecin Chef de Service Pédiatrique de l'HOMEL
Dr. BATOSSI Geneviève	Pédiatre de l'HOMEL
Dr. BADIROU Foussath	Médecin responsable de Service Néonatalogie de l'HOMEL
Dr. HOUNTO Aurore	Médecin Responsable du Laboratoire de l'HOMEL
Dr. NARAN Liamide	Médecin Gynécologique et Obstétrique de l'HOMEL
Ms. ADE Monique	Technicienne supérieure de Laboratoire de l'HOMEL
Mr. MOUTAIROU Kayoum	Technicien supérieur de Laboratoire de l'HOMEL
Mr. LOGOZO Toussaint	Chef Service des Affaires Financières de l'HOMEL
Mr. AZANDJEME Luc	Chef Service de la Maintenance de l'HOMEL
Mr. NOBIME Thomas	Service Administratif de l'HOMEL
Mr. KOUCO Augustin	Technicien des Travaux Publics

Le Centre National Hospitalier Universitaire : Le CNHU

Ms. RADJI Béatrice	Directrice Adjointe du CNHU
Mr. DOHOU Martin	Surveillant Pédiatrique du CNHU
Pr. TAKPARA Issifou	Chef Service Adjoint du CUGO / Gynéco-Obstétricien du CNHU
Mr. De SOUZA José	Chef Service du CUGO du CNHU
Dr. OKEVOKOUN Gariesu	Médecin Gynécologue du CNHU
Mr. TANGMI Ignace	Chef Service Accueil et Clientèle du CNHU
Dr. ABDOULAYE Idrissa	Chef de Laboratoire Biochimie du CNHU
Mr. SABAM Mama	Chef Service de la Maintenance du CNHU

Mr. CHAKRAN Mariano Agent de Renseignement du CNHU
Mr. MEGAGBE Jérémie Cuisinier du CNHU

Le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine : Le MAEIA
Mr. BIAOU Rogatien Ministre du MAEIA
Mr. MONSI B.A. Isidore Secrétaire Général Adjoint du MAEIA
Mr. FAYOMI Jérôme Directeur Asie et Océanie du MAEIA
Mr. GBADAMASSI Mounira Directeur Adjoint Asie et Océanie
Ms. AKPLO Fidèlia Chargée de la Coopération avec les pays de l'Asie Insulaire

Le Ministère des Développement de l'Economie et de Finances
Mr. Servais Adjovi Directeur des Etudes, Ministère des Finances et de l'Economie
Mr. AMOUSSA M. Adissa Directeur Adjoint des Etudes, Ministère des Finances et de l'Economie

La Résidence du Maire de la ville de Cotonou
Mr. SOGLO N. Dieudonné Maire de la Ville de Cotonou

Société Nationale de l'Eau du Bénin : SONEB
Mr. ATACORA Djieffo Chef Service Technique

Société Béninoise de l'Energie Electrique : SBEE
Mr. YEDONOU Saturnin Chef d'Agence GANHI
Mr. AHOUANDJINO Victor Chef de Service Electricité

Le Site du Traitement des Déchets Ménagers de Hèvié
Mr. HOUNVOU Urbain Secrétaire Adjoint du Comité de Gestion de Déchet des Ordures Ménagères de Hèvié de la Commune d'Abomey-Calavi
Mr. TODJINO Jean Bosco Architecte : Ecoplan

Le Centre Hospitalier Départemental de Zou : Le CHD de Zou
Mr. LOKO Jérôme Directeur du CHD de Zou
Dr. ZANON Noël Médecin Chef de Service Pédiatrie du CHD de Zou
Ms. BOCO Matine Responsable du Laboratoire du CHD de Zou
Mr. ZANON Serge Infirmier-Anesthésiste du CHD de Zou

L'Hôpital de Zone de Covè : HZ de Covè
Dr. GBEHOU Jérôme Directeur de HZ de Covè / Gynéco-Obstétricien
Mr. MIKPON Alexis Chef Service des Affaires Administratives et Economiques
Mr. DOSSOU Jules Chef Service des Affaires Financières
Ms. HOUDJOHON Céline Sage-Femme Diplômée d'Etat

L'Hôpital de Zone d'Abomey-Calavi : HZ d'Abomey-Calavi
Dr. HOGBONOUTO Séraphin Médecin Coordinateur de Zone Sanitaire Abomey-Calavi/Sô-Ava
Mr. ALOFA Thomas Chef Service des Affaires Administratives et Economiques
Mr. HOUNKRE Appolinaire Chef Service Comptabilité
Mr. GAGA Félix Technicien Supérieur de Radiologie

Le Centre de Santé d'Arrondissement de Godomey : CSA
Ms. AHOUANNOU Odette Sage-Femme de Garde du CSA de Godomey

Le Centre de Santé de Commune de Cotonou 1
Dr. KOURA Henrietta Médecin Coordinateur de Zone Sanitaire Cotonou 1/Cotonou 4
Dr. ADJAGBA Mabouna Médecin Chef du Centre de Santé de Commune Cotonou 4

Le Centre de Santé BETHESDA
Dr. DOSSOU BORDJRENOU Barthélémy Directeur
Dr. HOUNMENO Constant Responsable Pédiatrie
Mr. GNONLONFOUN Ernest Chef Personnel / Assistant Administratif

Le Centre Coopératif de Santé SIKICODJI

Dr. ZDAEOMB Magbnè Médecin Chef

L'Organisation Mondiale de la Santé : l'OMS

Dr. LOCO Lazaea Représentant Résident de l'OMS au Bénin

Dr. TRAORE Esther Conseillère en Santé de la Famille

Le Programme des Nations Unies pour le Développement : le PNUD

Ms. SASAKI Mikiko Représentant Résident Adjoint du PNUD

Le Fonds des Nations-Unies pour les Actions de la Population : le FNUAP

Dr. DOMINGO Edwige Représentant Assistant / Chargée de programmes

ASECNA

Mr. DA SILVA Julien

Gestionnaire des Documents du Service Météorologique

Mr. NAGBO Adolphe

Climatologiste du Service Météorologique

Le Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics

Mr. EBLOHOUÉ Séverin

Directeur Général du CNERTP

Société Bénin Télécoms

Mr. ALIA Lucain

Service Abonnements

JICA/JOCV BENIN

Mr. TAKAHARA Toshiro

Conseiller en formation des projets

Annexe 4 : Procès-verbaux des Discussions

< Enquête de base de conception >

Procès-Verbal des Discussions
de
l'Etude du Concept de Base
sur
le Projet de Renforcement des Installations et Equipements
de
l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant-Lagune de Cotonou
en République du Bénin

A la suite d'une requête formulée par le gouvernement de la République du Bénin (désignée ci-après comme "le Bénin"), le gouvernement du Japon a décidé de mettre en oeuvre une étude du concept de base sur le projet de renforcement des installations et équipements de l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant-Lagune de Cotonou (désigné ci-après comme "le Projet") et a confié à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après comme "la JICA") d'effectuer cette étude.

Pour ce faire, la JICA a envoyé au Bénin, du 20 novembre au 16 décembre 2005, une mission d'étude conduite par Monsieur Yoshinari OSHIMA, Directeur Général Adjoint, Département de l'Aide Financière Non-Remboursable, JICA (désignée ci-après comme "la Mission").

Pendant son séjour au Bénin, la Mission a eu une série de discussions avec les autorités compétentes du Bénin et a effectué des visites sur le terrain dans des zones faisant l'objet de l'étude.

A l'issue des discussions et des visites sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les documents ci-joints : Appendice et Annexes. La Mission continuera l'Etude et rédigera le rapport de l'étude du concept de base.

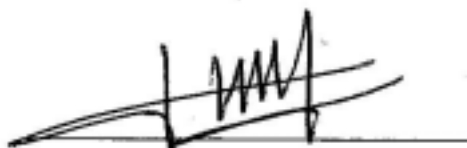
Fait à Cotonou le 7 décembre 2005



Mr. Yoshinari OSHIMA
Chef de la Mission d'Etude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA), Japon



Dr. Benoît Honoré FAÏHUN
Secrétaire Général
Ministère de la Santé Publique
République du Bénin



Mr. Mounirou A. GBADAMASSI
Directeur Adjoint Asie Océanie
Ministère des Affaires Etrangères et
de l'Intégration Africaine
République du Bénin



Mr. Adissa M. AMOUSSA
Directeur Adjoint des Etudes
Ministère des Finances et de l'Economie
République du Bénin

Appendice

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est d'améliorer les services de la santé maternelle et infantile dans les départements Atlantique/Littoral, par le biais du renforcement des installations et des équipements de l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant-Lagune de Cotonou (désigné ci-après comme "l'HOMEL") pour contribuer à la promotion de la santé maternelle et infantile au Bénin.

2. Site du Projet

Le site du présent Projet est l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant-Lagune de Cotonou. La localisation du site est mentionnée dans l'Annexe-1.

3. Organisme responsable et Organisme d'exécution

L'Organisme responsable est le Ministère de la Santé Publique.

L'Organisme d'exécution est l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant-Lagune de Cotonou.

L'organigramme est mentionné dans l'Annexe-2.

4. Contenu de la requête du gouvernement du Bénin

Après les discussions avec la Mission, la liste de la requête définitive a été présentée par la partie béninoise, comme mentionnée dans l'Annexe-3. Tenant compte de la duplication des équipements fournis ou à fournir par d'autres donateurs, la JICA étudiera la pertinence des installations et des équipements qui sont nécessaires pour atteindre l'Objectif mentionné dans l'Article 1 et rendra compte de constatations au gouvernement du Japon.

5. Programme de l'aide financière non-remboursable du Japon

5-1. La partie béninoise a compris le programme de l'aide financière non-remboursable du Japon, expliqué par la Mission et mentionné dans l'Annexe-4.

5-2. La partie béninoise devra prendre les mesures nécessaires, mentionnées dans l'Annexe-5, pour le bon déroulement du Projet, comme les conditions de l'exécution de l'aide financière non-remboursable du Japon.

6. Calendrier de l'Etude

6-1. Le Consultant continuera l'Etude jusqu'au 16 décembre 2005.

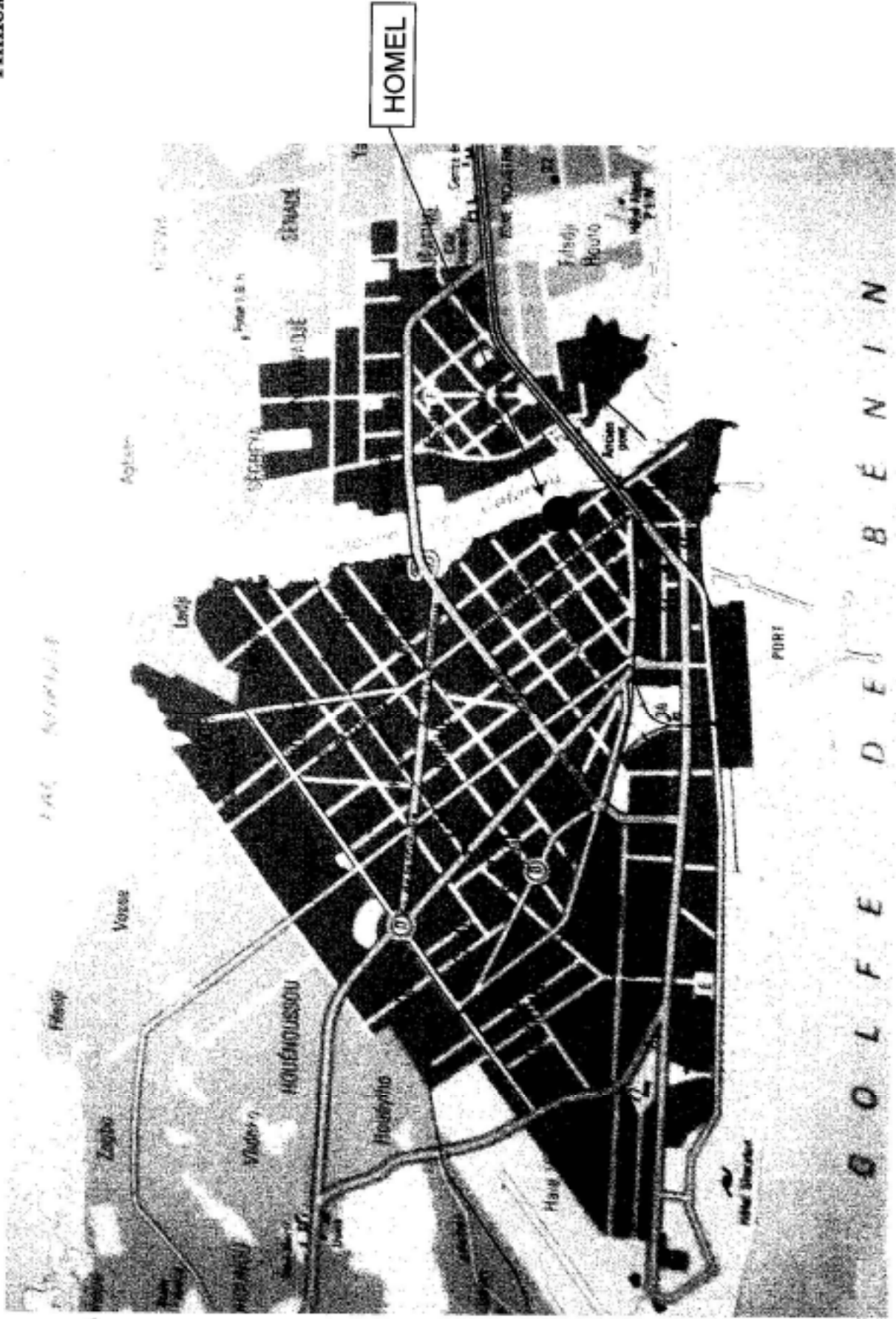
6-2. La JICA rédigera l'avant-projet du rapport final en français et enverra une mission d'explication de l'avant-projet du rapport final au Bénin vers la mi-mars 2006.

6-3. Si la partie béninoise accepte la teneur de l'avant-projet du rapport final, la JICA établira le rapport final de l'étude du concept de base et le fera parvenir à la partie béninoise avant la fin mai 2006.

7. Autres

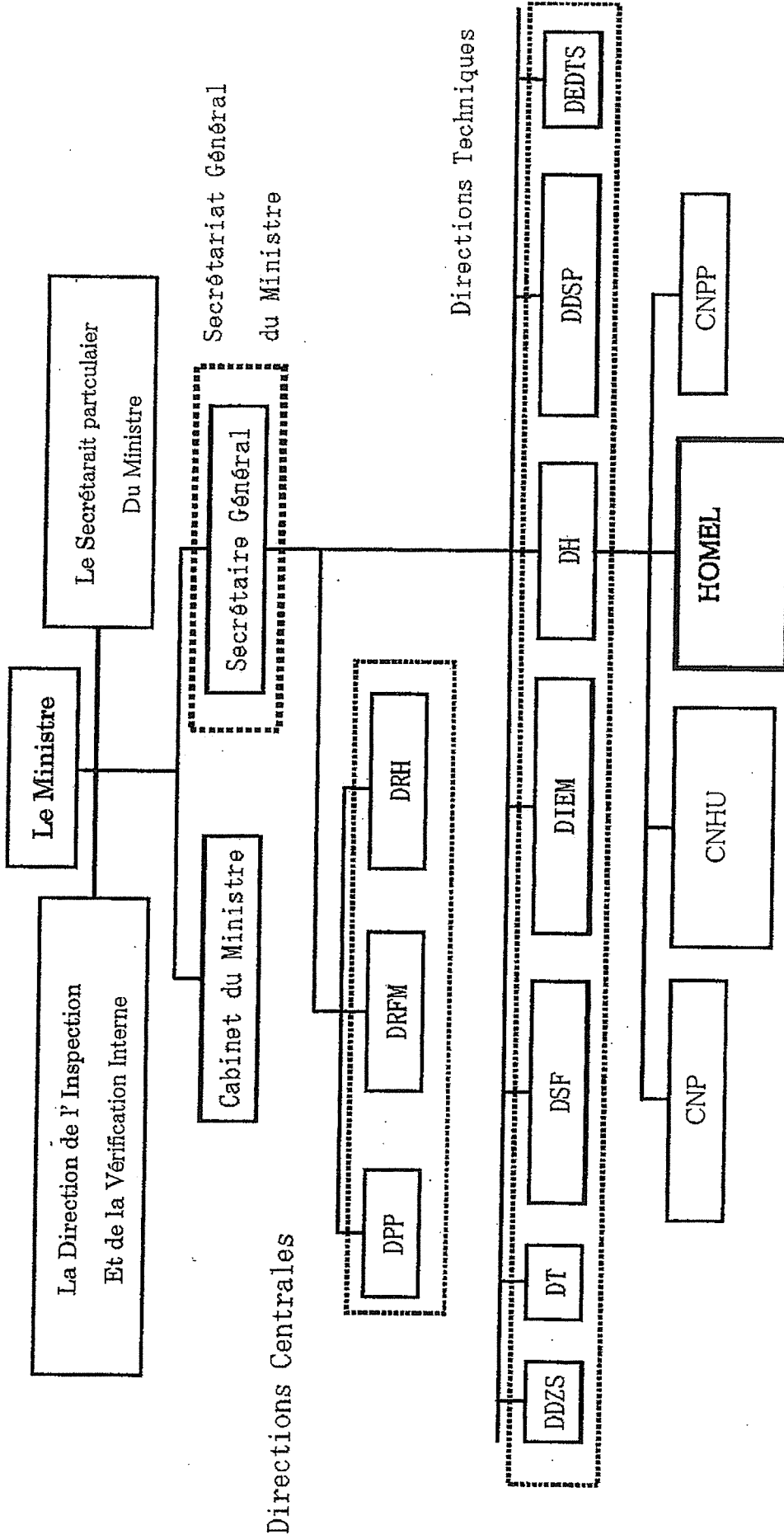
7-1. Les deux parties ont confirmé que l'HOMEL sera renforcé, selon une orientation béninoise, comme un organisme jouant le rôle principal des soins médicaux et de la formation du personnel en matière de la santé maternelle et infantile au Bénin et que l'HOMEL ne sera pas fusionné dans une autre structure sanitaire dans l'avenir.

- 7-2. La partie béninoise a assuré la budgétisation nécessaire et suffisante ainsi que l'affectation appropriée du personnel pour la gestion et l'entretien des installations et des équipements aménagés par l'exécution du présent Projet.
- 7-3. Pour élever l'effet de la coopération du présent Projet, la partie béninoise a demandé à la Mission la mise en oeuvre de la coopération technique dans les domaines suivants :
- . la gestion hospitalière,
 - . l'établissement du système de gestion et d'entretien efficaces des installations et équipements,
 - . l'appui pour l'amélioration de la qualité des formations pour les personnels médicaux,
 - . le renforcement du système de référence avec les établissements sanitaires périphériques.
- La Mission a expliqué à la partie béninoise que la partie japonaise ne peut pas garantir la mise en oeuvre de la coopération ni le contenu de la coopération, à cause d'une difficulté du recrutement, etc., que l'intention de la partie béninoise sera transmise aux personnes concernées du Japon et que la requête officielle du Bénin doit être présentée à la partie japonaise par voie diplomatique. La partie béninoise l'a compris.
- La Mission a expliqué aussi à la partie béninoise que, quand la pertinence de la mise en oeuvre de cette coopération sera jugée, une partie de ces domaines ci-dessus serait incluse dans les composantes soit de l'aide financière non-remboursable et la partie béninoise l'a compris.
- 7-4. La démolition de bâtiments existants est une condition préalable pour la construction des installations dans le présent Projet et la partie béninoise s'est engagée à démolir des bâtiments existants à ses propres frais avant que le commencement des travaux ne soit influencé. Les installations faisant l'objet de la démolition sont mentionnées dans l'Annexe-6. En outre, la partie béninoise s'est engagée à prendre des mesures nécessaires pour diminuer les influences pour les activités médicales de l'HOMEL et les hospitalisées, etc.
- 7-5. La Mission a expliqué à la partie béninoise que l'aménagement des facilités, telles que l'électricité, le téléphone, l'alimentation en eau, le drainage, de l'extérieur jusqu'au site, et le traitement des déchets hospitaliers doivent être pris en charge par la partie béninoise. La partie béninoise l'a compris.
- 7-6. En ce qui concerne l'installation du groupe électrogène et la centralisation des gaz médicaux dont l'exécution est prévue avec le propre budget de l'HOMEL, la partie béninoise s'est engagée à fournir les documents concernés, tels que le contenu concret, le calendrier de l'exécution et l'état d'avancement, avant que la Mission quitte le Bénin.
- 7-7. Les deux parties ont confirmé que tous les documents concernés par le présent Projet, tels que les spécifications d'équipements, etc., ne doivent jamais être ouverts aux autres sauf pour les personnes concernées, avant la terminaison des soumissions.



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



Ministère de la Santé Publique

Le Contenu de la Requête Définitive

(Les Installations)

1. Bâtiment d'hospitalisation : Maternité
 - Néonatalogie
 - Pédiatrie
 - Salles de Consultation Pédiatrique
 - Salle Radiologique
 - Salles de Formation
2. Bâtiment d'accouchement : Salles d'accouchement (Salle de travail, Salles d'accouchement, Salle d'observation)
 - Salles de soins (y compris salle de stérilisation)
3. Infrastructures : Installations du traitement des eaux usées



Annexe 3-2 Liste des équipements demandés

No.	Nom des Equipements	Priorité
1. Salle d'Opération		
1-1	Table d'opération universelle	A
1-2	Table d'opération orthopédique	C
1-3	Unité chirurgicale électrique	A
1-4	Appareil anesthésique avec ventilateur	A
1-5	Aspirateur	C
1-6	Moniteur de patient	B
1-7	Défibrillateur	A
1-8	Boîte à instruments de césarienne	B
1-9	Boîte à instruments de laparotomie	B
1-10	Boîte à instruments d'hystérectomie	B
1-11	Boîte à instruments de forceps	B
1-12	Boîte à instruments orthopédique	B
1-13	Boîte de perceuses électriques	B
1-14	Lampe d'opération	A
1-15	Sphygmomanomètre sur pieds	C
1-16	Lit de convalescence	B
1-17	Station de nettoyage	A
1-18	Boîte à instruments d'abdomen pour enfant	B
1-19	Boîte de hernie-appendicite pour enfant	C
1-20	Boîte pour chirurgie de reins pour enfant	C
1-21	Boîte pour rachis pour enfant	B
1-22	Boîte de trépanation pour enfant	C
1-23	Boîte de dérivation (hydrocéphale) pour enfant	C
1-24	Table d'opération pour nouveau-né	C
1-25	Table chauffante pour nouveau-né	B
1-26	Garrot pneumatique	C
1-27	Matelas chauffant	B
1-28	Négatoscope	C
1-29	Réfrigérateur médical	C
2. Salle de Stérilisation		
2-1	Stérilisateur à vapeur de type de passage	A
2-2	Stérilisateur à air chaud	C
2-3	Machine à nettoyer par ultrasons	C
3. Salle de Laboratoire Echantillonnage		
3-1	Table de collecte et d'examen du sang	C
3-2	Centrifugeur à hématocrite	C
3-3	Microscope binoculaire	C
3-4	Réfrigérateur de banque du sang	C
3-5	Table d'instrument du donateur du sang	C
4. Salle de Laboratoire Hématologie		
4-1	Microscope binoculaire	C
4-2	Centrifugeur de type de tablette	C
4-3	Centrifugeur réfrigéré	C
4-4	Compteur de globules du sang	C
4-5	Spéctrophotomètre	C
4-6	Analyseur du gaz du sang	C
4-7	Réfrigérateur médical	B
4-8	Réfrigérateur de banque du sang	B
4-9	Balance électrique	B
4-10	Agitateur de sang	B
4-11	Analyseur automatique d'hématie	C
4-12	Chaîne ELISA	C
4-13	Microscope fluorescent	C
4-14	Centrifugeur à hématocrite	A
5. Salle de Laboratoire Biochimie		
5-1	Centrifugeuse de type de tablette	B
5-2	Colorimètre numérique	B
5-3	Analyseur d'électrolyte	B
5-4	Microscope de laboratoire	B
5-5	Réfrigérateur médical	B
5-6	Autoclave vertical de laboratoire	B
5-7	Distillateur d'eau	A
5-8	Automate de biochimie	B

No.	Nom des Equipments	Priorité
6. Salle de Laboratoire Pathologie		
6-1	Congélateur-armoire	C
6-2	Microscope de recherche avec photomicrographe	C
6-3	Microtome rotatif	C
6-4	Couteau de microtome	C
6-5	Bain de paraffine	C
6-6	Réchauffeur de plaques	C
6-7	Appareil de traitement de tissus automatique	C
6-8	Four de paraffine	C
6-9	Balance électrique	C
7. Salle de Laboratoire Parasitologie/Bactériologie		
7-1	Couveuse	C
7-2	Bain-marie	C
7-3	Microscope binoculaire	C
7-4	Armoire de sécurité	C
7-5	Compteur de colonies	C
7-6	Congélateur-armoire	C
7-7	Machine à nettoyer par ultrasons	C
7-8	Stérilisateur à air chaud	C
8. Salle de Laboratoire Cytopathologie		
8-1	Microscope	C
8-2	Centrifugeuse	C
8-3	Microtome	C
8-4	Plateau de dissection	C
8-5	Estuve	C
8-6	Distributeur de paraffine	C
8-7	Plaque réfrigérante	C
8-8	Plaque chauffante	C
8-9	Bain d'étalement des coupes	C
8-10	Automate à déshydratation à inclusion	C
8-11	Cuves à coloration	C
8-12	Cryocut à pour extemporance	C
9. Salle de Réanimation d'Anesthésie		
9-1	Laryngoscope	B
9-2	Tente d'oxygène	C
9-3	Kit de réanimation manuelle	C
9-4	Electrocardiographe	B
9-5	Kit de diagnostic de base	B
10. Salle d'Urgence		
10-1	Bancard du patient	C
10-2	Chariot de transport urgent	A
10-3	Table d'opération universelle	C
10-4	Appareil anesthésique avec ventilateur	C
10-5	Ventilateur pour l'enfant	C
10-6	Moniteur du patient	C
10-7	Défibrillateur	B
10-8	Tente d'oxygène	C
10-9	Kit d'instrument de diagnostic	B
10-10	Aspirateur	B
10-11	Eclairage opératoire mobile	B
10-12	Réfrigérateur médical	B
10-13	Kit de réanimation	C
10-14	Couveuse de transport	C
11. Salle Radiologique		
11-1	Système de radio général	A
11-2	Système de TV de rayons-X fluoroscopique	C
11-3	Unité de rayons-X mobile	B
11-4	Source lumineuse de films de type tablette	C
11-5	Support radiographique pour l'enfant	B
11-6	Mammographe	C
11-7	Tablier protecteur en plomb	A
12. Chambre Noire		
12-1	Appareil de traitement de films automatique	A
12-2	Sécheur de cassettes	B
12-3	Armoire de rangement de films	A
12-4	Tablette de stockage de films	B
12-5	Appareil imprimeur des noms	B

No.	Nom des Equipments	Priorité
12-6	Minuterie de la chambre noire	C
12-7	Cassette avec l'écran intensif	A
13. Salle d'Ultrasons		
13-1	Analyseur d'images à ultrasons pour OB/GYNE	A
13-2	Table d'examen	B
13-3	Lampe d'examen	B
14. Salle d'Examen de OB/GYNE		
14-1	Table d'examen	B
14-2	Table d'examen gynécologique	B
14-3	Colposcope	A
14-4	Vidéo Colposcope	B
14-5	Boîte d'examen obstétrical/gynécologique	B
14-6	Doppler de foetal	A
14-7	Chaise roulante pour l'adulte	B
14-8	Armoire d'instruments	B
14-9	Autoclave de type de tablette	B
14-10	Lampe d'examen	B
14-11	Kit d'instruments de diagnostic	B
15. Salle d'Examen Pédiatrique		
15-1	Kit de diagnostic pédiatrique	B
15-2	Balance pese-bébé numérique	B
15-3	Analyseur bilirubine	B
15-4	Table de bébés avec balance	B
15-5	Table d'examen	B
15-6	Lampe d'examen	B
15-7	Sphygmomanomètre pour l'enfant	C
15-8	Stéthoscope pour l'enfant	C
15-9	Autoclave de type de tablette	A
15-10	Armoire d'instruments	B
15-11	Chaise roulante pour l'enfant	B
16. Salle d'Accouchement		
16-1	Table d'accouchement	A
16-2	Kit d'accouchement	A
16-3	Moniteur de foetal	A
16-4	Ventouse d'extraction	A
16-5	Ensemble d'aspirateur	B
16-6	Lampe d'opération	A
16-7	Kit de réanimation	C
16-8	Armoire d'instruments	B
16-9	Sphygmomanomètre	C
16-10	Station de nettoyage	A
16-11	Branard	A
16-12	Chaise roulante	B
16-13	Boîte d'accouchement au forceps	B
16-14	Lit d'accouchement	B
17. Salle de Prématuré		
17-1	Couveuse	A
17-2	Table chauffante pour nouveau-né	A
17-3	Unité photothérapeutique	A
17-4	Table de réanimation pour nouveau-né	B
17-5	Kit d'instrument d'oxygène pour nouveau-né	A
17-6	Chape respiratoire	B
17-7	Pompe d'infusion	A
17-8	Pompe de seringues	A
18. Salle de Nouveau-Né		
18-1	Lit pour nouveau-né	A
18-2	Table de bébé avec balance	B
18-3	Sterilisateur de biberons	B
18-4	Réchauffeur de biberons	B
18-5	Balance pese-bébé	B
18-6	Couveuse de transport	A

No.	Nom des Equipements	Priorité
19. Salle de Soins Intensifs		
19-1	Lit de réanimation	B
19-2	Ventilateur pour l'adulte	C
19-3	Ventilateur pour l'enfant	C
19-4	Moniteur installé à côté du lit	B
19-5	Défibrillateur	A
19-6	Oxymètre de pouls	A
19-7	Pompe d'infusion	A
19-8	Pompe de seringues	A
19-9	Nébulisateur à ultrasons	C
19-10	Aspirateur	B
19-11	Tente d'oxygène	C
19-12	Réfrigérateur médical	A
19-13	Autoclave de type de tablette	A
19-14	Kit de réanimation	C
19-15	Armoire d'instruments	B
20. Hospitalisation		
20-1	Lit standard avec matelas	B
20-2	Lit à 2 manivelles avec matelas	B
20-3	Support de cintres	C
21. Bureau d'Infirmiers		
21-1	Table de travail avec support de bouteilles	C
21-2	Escabeau tournant	C
21-3	Armoire de médicaments	B
21-4	Armoire d'instruments	B
21-5	Réfrigérateur médical	B
21-6	Sphygmomanomètre	C
21-7	Stéthoscope	C
21-8	Stérilisateur d'ébullition	B
21-9	Chaise roulante pour l'adulte	B
21-10	Chaise roulante pour l'enfant	B
21-11	Source lumineuse	B
21-12	Fabrique de glace	C
22. Salle de Traitement pour la Salle d'hospitalisation		
22-1	Pompe d'infusion	A
22-2	Pompe de seringues	C
22-3	Kit d'instruments de diagnostic	B
22-4	Électrocardiogramme	B
22-5	Table d'examen	B
22-6	Support de cintres	C
22-7	Tente d'oxygène	C
22-8	Lampe d'examen	B
23. Atelier de Maintenance		
23-1	Caisse à outils électricien	B
23-2	Caisse à outils électronicien	B
23-3	LOUPE pour lecture de pièces électroniques	C
23-4	Testeur de sonde d'échographie	C
23-5	Fer à souder électronique	C
23-6	Hot air station pour les soudures électroniques	C
23-7	Testeur de bistouri électrique	C
23-8	Testeur de respirateur	C
23-9	Tachimètre	B
23-10	Contrôleur de quantité RX	C
23-11	Testeur de défibrillateur	C
23-12	Oscilloscope	C
23-13	Simulateur ECG	C
23-14	Pince ampèremétrique	B
23-15	Multimètre	B

Priorité:A - Les équipements dont la nécessité est jugée

Priorité:B - Les équipements dont l'analyse au Japon est nécessaire

Priorité:C - Les équipements qui ne font pas l'objet du présent Projet

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

Le Programme d'aide financière non-remboursable accorde à un pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon.

L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédure de l'aide financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante :

1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire / étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et Approbation (estimation par le Gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (mise en oeuvre du Projet)

2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire est examinée par le Gouvernement du Japon (Ministère des Affaires Etrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le Gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution de cette étude.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le Gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport de l'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis au Conseil des ministres pour approbation.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2. Contenu de l'étude**1) Contenu de l'étude**

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant :

- Confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du projet,
- Evaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable aux points de vue technologique et socio-économique,
- Confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties,

- Préparer un plan de base du projet, et
- Estimer les coûts du projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon.

Le Gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures pour assurer son indépendance lors de l'exécution du projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme de l'exécution du projet dans le pays bénéficiaire. L'exécution du projet est confirmée par tous les organismes concernés du pays bénéficiaire à travers du Procès-Verbal des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

3. Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

2) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que le désastre naturel, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

3) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le Gouvernement du Japon. Cette

vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du projet, avant le commencement des travaux de construction,
- Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le projet consiste à fournir des équipements,
- Prendre en charge la totalité des dépenses pour l'exécution rapide du déchargement et du dédouanement dans le port de débarquement ainsi que le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
- Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, et
- Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

6) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace ainsi que de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance aussi bien que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable.

7) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

8) Arrangement Bancaire (A/B)

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque agréée du Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le Gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au Gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

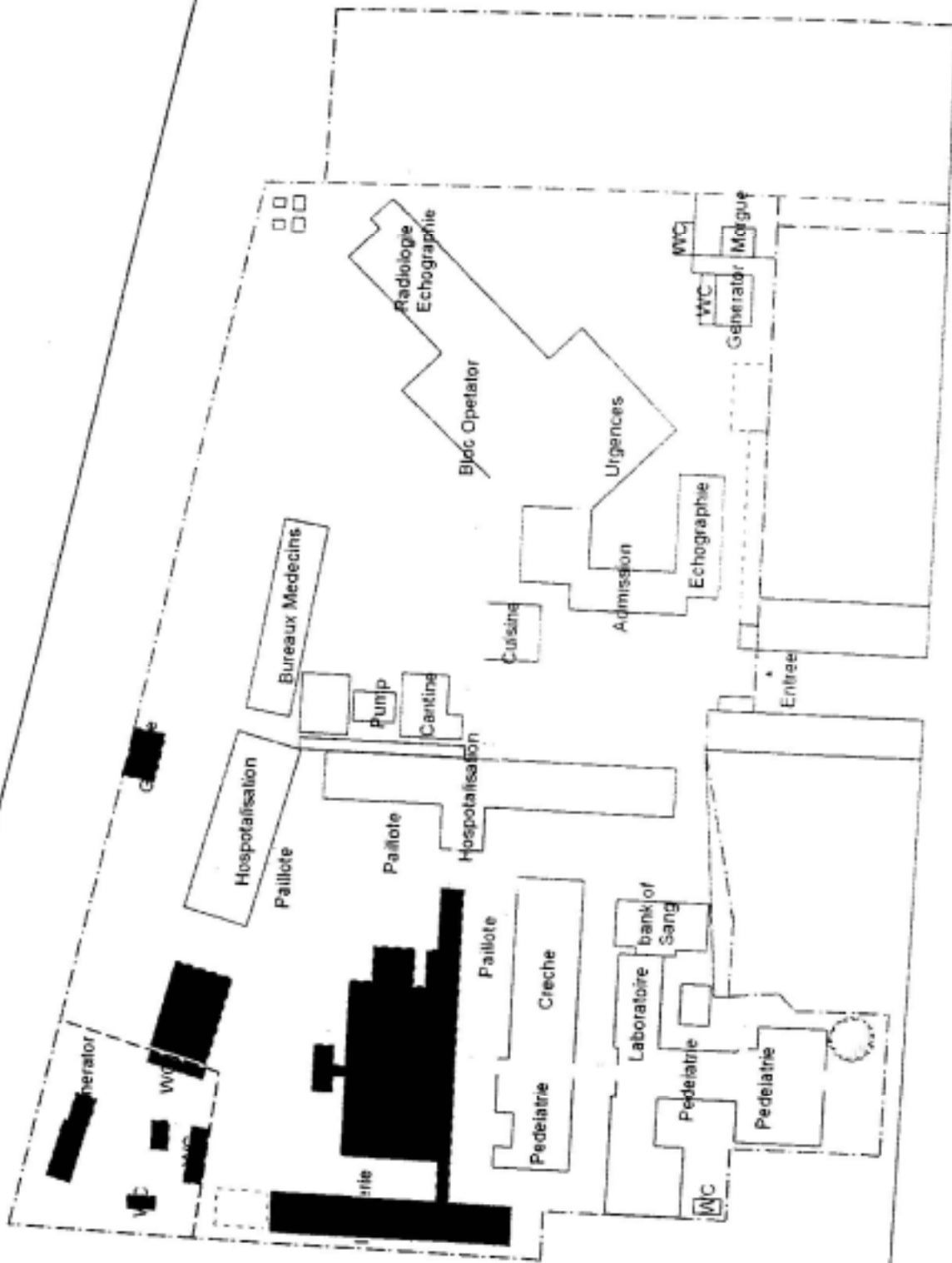
9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

Annexe-5 Principaux Travaux à exécuter par chaque gouvernement

No.	Eléments		
1	Acquisition du terrain		●
2	Dégagement, nivellement et aménagement du terrain, si nécessaire		●
3	Construction de portes et de murs aux sites et autour des sites		●
4	Construction de parking	●	
5	Construction de voies (routes)		
	1)à l'intérieur du site	●	
	2)à l'extérieur du site		●
6	Construction de bâtiment	●	
7	Fourniture des facilités pour les distributions et d'autres facilités		
	1)Electricité		
	a. Branchement du réseau de distribution électrique jusqu'au site		●
	b. Installation de ligne électrique à l'intérieur du site	●	
	c. Installation de disjoncteur principal et de transformateur	●	
	2)Alimentation en eau		
	a. Aménagement de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site		●
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	●	
	3)Drainage		
	a. Aménagement des égouts principaux de la ville (égout pluvial et d'autres) jusqu'au site		●
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	●	
	4)Gaz		
	a. Aménagement du réseau de distribution de gaz jusqu'au site		●
	b. Installation du système de fourniture de gaz à l'intérieur du site	●	
	5)Système téléphonique		
	a. Extension de la ligne téléphonique jusqu'au tableau de distribution du bâtiment		●
	b. Fourniture du tableau de distribution et extension de la ligne après le tableau de distribution	●	
	6)Mobilier et Equipements		
	a. Mobilier général		●
	b. Equipements pour le projet	●	
8	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1)Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		●
	2)Commission de paiement		●
9	Déchargement et Dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1)Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	●	
	2)Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3)Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	(●)	(●)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services		●
11	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés		●
12	Exploitation en maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de l'aide financière non-remboursable		●
13	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements		●

(A/B :Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)



Ouvrage à démolir



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

< Explication sur le projet de rapport >

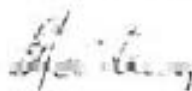
Procès-Verbal des Discussions
de
L'Etude de l'Explication du Rapport Abrégé du Concept de Base
sur
le Projet de Renforcement des Installations et Equipements
de
L'Hôpital de la Mère et de l'Enfant-Lagune de Cotonou
en République du Bénin

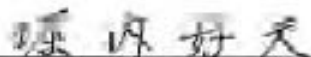
En novembre 2005, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, organisme administratif indépendant, (désignée ci-après « la JICA ») a envoyé en République du Bénin (désignée ci-après « le Bénin ») une mission d'étude du concept de base sur le projet de renforcement des installations et équipements de l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant-Lagune de Cotonou (désigné ci-après « le Projet »). Cette mission d'étude a eu une série de discussions avec les autorités compétentes béninoises (désignées ci-après « la partie béninoise ») et a effectué une étude sur place, puis l'analyse au Japon. Sur la base des résultats de cette étude, le rapport abrégé du concept de base a été rédigé.

En vue de la présentation du rapport abrégé du concept de base et de la poursuite des discussions avec la partie béninoise, la JICA a envoyé au Bénin du 14 au 20 mai 2006, une mission d'étude de l'explication du rapport abrégé du concept de base, conduite par Monsieur Yoshio HORIUCHI, Représentant résident du Bureau de JICA au Burkina Faso (désignée ci-après « la Mission »).

A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les documents ci-joints : Appendice et Annexe. La Mission continuera l'Etude et rédigera le rapport final de l'étude du concept de base.

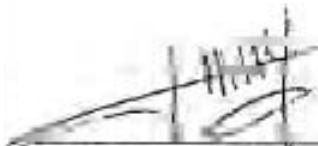
Fait à Cotonou le 19 mai 2006






Mr. Yoshio HORIUCHI
Chef de la Mission d'Etude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA), Japon

Dr. Benoît Honoré FAÏHUN
Secrétaire Général
Ministère de la Santé
République du Bénin



Mr. Mounirou A. GBADAMASSI
Directeur Adjoint Asie Océanie
Ministère des Affaires Etrangères
République du Bénin



Mr. Servais ADJOVI
Directeur des Etudes
Caisse Autonome d'Amortissement
Ministère du Développement de l'Economie et
des Finances
République du Bénin



Appendice

1. Teneur du Rapport Abrégé du Concept de base

La partie béninoise a approuvé la teneur du rapport abrégé du concept de base, expliquée par la Mission.

Le contenu définitif du présent Projet sera décidé après examen du gouvernement du Japon sur la base du contenu de la présente étude.

2. Organisme responsable et Organisme d'exécution

L'Organisme responsable est le Ministère de la Santé.

L'Organisme d'exécution est l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant-Lagune de Cotonou.

3. Programme de l'aide financière non-remboursable du Japon

La partie béninoise a bien compris le programme de l'aide financière non-remboursable du Japon, figurant à l'Annexe-4, joint au Procès-verbal des discussions signé le 7 décembre 2005.

Par ailleurs, en cas de prise de décision pour la mise en oeuvre du présent Projet dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon, la partie béninoise s'est engagée à prendre des mesures nécessaires, figurant à l'Annexe-5, joint audit Procès-verbal des discussions, pour le bon déroulement du présent Projet.

4. Calendrier à venir

4-1. La JICA, se référant au contenu approuvé, rédigera le rapport final de l'étude du concept de base et le soumettra à la partie béninoise vers le mois d'août 2006 au plus tard.

4-2. La Mission a expliqué à la partie béninoise le calendrier prévu, en cas de prise de décision pour la mise en oeuvre du Projet dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon, et la partie béninoise en a pris bonne note.

5. Points à remarquer

5-1. La partie béninoise s'est engagée à assurer le budget et le personnel qui sont indispensables pour la gestion et l'entretien des installations et équipements à construire et à approvisionner dans le cadre du présent Projet, en cas de prise de décision pour la mise en oeuvre du Projet dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon.

5-2. La partie béninoise s'est engagée à réaliser, sous sa propre responsabilité, les points mentionnés dans l'Annexe-1, en cas de prise de décision pour la mise en oeuvre du présent Projet dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon.

5-3. La Mission a expliqué à la partie béninoise que tout ce qui concerne le présent Projet ne fait pas l'objet de la fiscalité du Bénin, par la nature de l'aide financière non-remboursable du Japon. La partie béninoise l'a approuvé et elle s'est engagée à prendre les mesures nécessaires pour toute exonération de taxes.

5-4. Les deux parties ont confirmé que tous les documents concernés par le présent Projet, tels que les spécifications d'équipements, etc., ne doivent jamais être ouverts aux autres sauf pour les personnes concernées, avant la fin des soumissions.

5/ 3/11/8

Les travaux à exécuter par la partie béninoise pour la mise en oeuvre du présent Projet comprennent les points suivants :

1. Les travaux à achever avant le lancement de l'appel d'offres :

- 1) Démolition des bâtiments existants et enlèvement des objets sous sol dans le site des travaux de construction,
- 2) Aménagement et nivelage du terrain dans le site de construction
- 3) Voies d'accès à assurer jusqu'au site des travaux de construction
- 4) Transfert des fonctions hospitalières sur lesquelles les présents travaux agissent

2. Les travaux à exécuter suivant l'état d'avancement des travaux de construction

- 1) Installation des équipements de l'alimentation en eau jusqu'au site de construction du présent Projet
- 2) Installation de câbles électriques jusqu'au site de construction du présent Projet
- 3) Installation de lignes téléphoniques jusqu'au site de construction du présent Projet

3. Les travaux à réaliser après achèvement du présent Projet

- 1) Construction de murs ou barrières au site de construction et autour du site
- 2) Mise en place d'ameublement et de ses accessoires

[Handwritten signature]